



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2024/12-45

Objet : Marché 2024MA10 – Travaux d'entretien et de modernisation du réseau d'éclairage public et des feux de signalisation tricolore

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT (à partir du point n°8, 20h28), Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE (à partir du point n°6 – 20h17), Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Dominique GERBERT à Gérard PARFAIT (jusqu'au point n°7)
Philippe DESBOIS à Axel FAIVRE
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Véronique LOZEVIS à Christine CAILLAT
Pascale COURMONT à Isabelle TRAPPIER

Absents n'ayant pas donné pouvoir

Clothilde FRETE
Sophie LAFEUILLADE
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles L.2123 et R.2123, L.2152-1 à L.2152-4, R2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique,

Considérant la nécessité d'effectuer un entretien du réseau d'éclairage public, d'entretien des feux de signalisation tricolore et la réalisation de travaux neufs,

Considérant la consultation sous forme de procédure adaptée lancée par la commune,

Considérant la publicité transmise sur le site officiel dématérialisé www.achatpublic.com le 7 mai 2024 et publié au BOAMP sous le numéro 24-101919,

Considérant les 3 offres reçues dans les délais,

Considérant qu'à la suite des négociations lors de la réunion du 27 novembre 2024, la société SEIP IDF, située 4 allée des Dévodes, 91160 SAUX LES CHARTREUX, présente l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de la consultation, pour :

. un montant annuel forfaitaire sur la base de la DPGF de 14 250,20€ HT, soit 17 100,24€ TTC (TVA 20%) correspondant aux travaux d'entretien préventif de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse

. un montant annuel sur la base des prix du BPU pour les travaux d'entretien curatif, les travaux neufs et la pose et la dépose des illuminations de Noël

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « Finances, Informatique, et Ressources humaines » d'une part, et « Travaux, Urbanisme » de l'autre, en date du 3 décembre 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

APPROUVE l'attribution du marché de travaux, d'entretien et de modernisation du réseau d'éclairage public et des feux de signalisation tricolore à la société SEIP IDF, située 4, allée des Dévodes, 91160, SAUX LES CHARTREUX.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Karine DUBOIS



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 16/12/2024
Document rendu exécutoire le 16/12/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général
des Services **PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20241216-2024-12-45-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024